

NOM DE L'ETABLISSEMENT : COLLEGE GEORGES-CHAUMETON

ADRESSE : 9bis avenue des Pyrénées
31240 L'UNION

N° D'IDENTIFICATION : 0311094W

Année scolaire : 2016-2017

n° de séance : 2

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

du 05 Décembre 2016

de 17 h50 à 19 h 22

Ordre du jour :

- Don du F.S.E.
- Voyage en Italie.
- Budget 2017.
- Fournitures scolaires.
- Cérémonie de remise des diplômes.

EMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Lundi 5 Décembre 2016

FONCTION	TITULAIRES	Pr	Ex Ab	Remplacé(e) par	SIGNATURE	
CHEF D'ETABLISSEMENT	MARTIN Max	X				
PRINCIPAL ADJOINT	MOURGUES Erik	X				
GESTIONNAIRE	ARFI Patrick	X				
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	LARROQUE Catherine	X				
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :	- DEPARTEMENT	VEZIAN Marie-Dominique	X		M-D. Vezian	
	- COMMUNE	MIRASSOU Jean-Jacques		X		
		GODEAS Isabelle		X	ROUY Laurent	
		QUONIAM-DOUREL Valérie		X	TOUCZE Florence	
PERSONNALITES QUALIFIEES	BOURDEL Jean-Pierre		X			
	SOULA Manuel					
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	GENDREU Aïcha	X				
	TOBAJAS Charles	X				
	MARTY Olivier	X				
	JEAN-MARIE Rachel	X				
	PICARD Marion	X				
	PRIVAT Pierre		X	Ficot Virginie		
	LABARERE Valérie	X	X			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE	BONNAY Martine	X				
	PEYROUZET Michel	X				
	LACHURIE Nicole	X				
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	GAVALDA Emmanuel	X				
	LECHEVALIER Thomas					
	SALA Raphaël					
	SERRET-PERES Géraldine		X	DONN M. Legris		
	BRETON Véronique		X	HENRY Chr		
	FRINGS Céline		X	DELRIEU S		
	COMBE Frédéric					
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	CHEVASSUS Léo	X				
	CHEVASSUS Paul	X				
	ROBERT-FALANTIN Enzo	X				
TOTAL DES MEMBRES		30				

Le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h50.

Avec l'accord des membres du Conseil, Monsieur TOBAJAS, représentant des personnels d'enseignement, assure le secrétariat de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 7 novembre 2016.

Aucune observation.

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve le procès verbal du 7 novembre 2016 à l'unanimité.

VOIR ACTE N° 17

17h52 Arrivée de M. DELRIEU

Adoption de l'ordre du jour.

Monsieur le Principal propose de rajouter à la demande de la FCPE : le renouvellement de la vente des fournitures scolaires et la cérémonie de remise des diplômes. Par contre il supprime les contrats et conventions proposés à l'ordre du jour par précaution.

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

VOIR ACTE N°18

17h54 : arrivée de Mme PICARD et de M. CHEVASSUS.

Don du F.S.E.

Le Foyer Socio Educatif propose d'allouer la somme de 50€ par élève pour financer le voyage en Italie proposé au point suivant.

Votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise l'acceptation du don du FSE.

VOIR ACTE N°16

Voyage en Italie.

Il s'agit d'un séjour linguiste et culturel en Italie organisé par Madame POTET, professeur d'Italien. A l'origine il s'agissait d'un échange dans le cadre du jumelage l'Union/San Biagio Di Callalta. De nombreux désengagements et déconvenues ont conduit à proposer ce voyage avec une simple rencontre avec les élèves de l'établissement de la ville. Il sera l'occasion de découvrir le patrimoine culturel de la Vénétie.

Participation des familles : 282€.

Les frais des 2 professeurs accompagnateurs sont pris en charge par l'établissement.

Monsieur GAVALDA, représentant FCPE, demande ce qu'il est prévu sur le plan pédagogique pendant le séjour puisque les élèves proviennent de classes différentes.

Monsieur MARTIN précise que les élèves devront récupérer les cours mais qu'il n'y aura pas d'évaluation.

Votants : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil d'Administration autorise l'organisation du voyage en Italie du 5 au 10 mars pour une participation des familles de 285€ et autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec l'organisme VERDIE.

VOIR ACTE N°15

18h20 : arrivée de M. ROUX.

Budget 2017.

Monsieur ARFI, adjoint gestionnaire, présente le budget prévisionnel pour 2017. Cette prévision se fait encore une fois dans un contexte particulier. En effet, il y a 2 structures en fonctionnement : le nouveau bâtiment livré en novembre et l'ancien restaurant scolaire en attendant sa reconstruction. Les coûts de viabilisation sont très difficiles à évaluer.

Les ajustements se feront au cours de l'année et donneront lieu à des DBM (décisions budgétaires modificatives) présentées au conseil d'administration.

Monsieur Le Principal précise que malgré la baisse des effectifs le chapitre AP est augmenté de 10000€.

Après la présentation détaillée par monsieur ARFI, le budget est proposé au vote.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration adopte le budget initial de l'exercice 2017.

VOIR ACTE N° 14

M. Le Principal souhaite revenir

Fournitures scolaires.

Monsieur GAVALDA, représentant FCPE, remercie le chef d'établissement et les personnels qui ont permis un bon déroulement des opérations à l'occasion de la précédente rentrée scolaire. Il exprime le souhait de renouveler l'opération pour la prochaine rentrée.

Monsieur MARTIN donne son accord de principe. Une convention devra être présentée au Conseil d'Administration.

Cérémonie de remise des diplômes.

Monsieur Le Principal précise que les recommandations ministérielles invitent les établissements scolaires à organiser une cérémonie républicaine de remise des diplômes avant les vacances de Toussaint. Il rappelle qu'il

avait annoncé que pour cette présente année scolaire la période n'était pas propice étant donné les obligations liées au transfert de bâtiments. Cette cérémonie pourra être organisée pour la session 2017.

L'ordre du jour est épuisé.

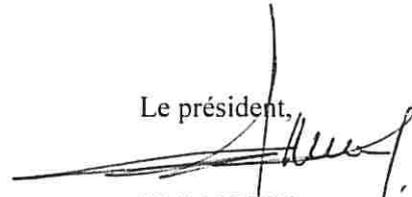
Monsieur le Principal lève la séance à 19h22.

Le secrétaire de séance



Ch. TOBAJAS

Le président,



M. MARTIN

MOTION : Conseil d'Administration du 05/12/16

LETTRE OUVERTE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE CHAUMETON :

Nous venons d'apprendre que le paiement des séquences de natation d'Éducation Physique et Sportive serait à présent provisionné sur le budget annuel de l'établissement. Jusqu'alors une convention bipartite, entre la Mairie et le Conseil Départemental permettait de déterminer le quota horaire de chaque établissement et d'en assurer le financement, directement du Conseil Départemental vers la Mairie propriétaire de l'installation.

Dans cette nouvelle configuration au vu de la somme allouée, nous ne disposerons dorénavant que de dix heures de réservation pour nos seules classes de sixième, dans le cadre de l'apprentissage du « savoir nager ». De plus ces séquences sont budgétisées à présent, avec deux classes en même temps dans l'infrastructure, soit près de 60 élèves. Cette mesure est dans un premier temps inapplicable en terme de mise en œuvre du planning car elle nécessite l'alignement de six classes. De plus jusqu'alors les élèves se voyaient proposer une pratique très qualitative de 2 cycles en sixième, 2 cycles en quatrième et enfin un dernier en classe de troisième. Cela permettait de travailler sur les trois optiques des textes nationaux du collège, soit le « savoir nager », la « natation longue » et la « natation de vitesse ».

Un élève scolarisé à L'Union bénéficiait donc de 40 heures (réelles de pratique) de natation durant sa scolarité avec 7 élèves dans chaque ligne d'eau et va se voir offrir à présent, 7 heures (réelles de pratique) avec 14 élèves dans chaque ligne d'eau.

Cette décision vient à un moment où nous voyons arriver de plus en plus d'élèves en difficulté dans cette activité, il est donc avéré que certains n'auront pas le niveau minimum requis par les textes nationaux avec un quota si dérisoire de pratique. Surtout l'ensemble des élèves ne se verront pas préparés à ce qui les attend sur le lycée de secteur de Raymond Naves, dans lequel l'activité Natation est planifiée dans les programmes et à l'option du baccalauréat.

L'argument avancé à ces différentes mesures d'équité entre les établissements, ne tient pas car les collèges ne disposant pas de piscine dans leur secteur, ne pourront s'y rendre dans l'organisation actuelle de l'EPS. Cet argument n'a de toute façon aucun sens dans notre cas, car nous utilisons la piscine sur des horaires matériellement inaccessibles aux autres intervenants scolaires. Piscine coûteuse pour les unionnais, dont profitaient ainsi les élèves unionnais.

Il s'agit donc d'une restriction budgétaire majeure pour l'éducation de la part du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ciblant un apprentissage fondamental. De plus même si cela ne nous affecte pas directement, tous les établissements sont mobilisés car des restrictions importantes sont aussi envisagées dans le cadre des transports sur les installations sportives. Également inconcevable et comble de cette décision, cette mesure a été votée par les conseillers départementaux avec application, non pas à la rentrée 2017 mais dès janvier 2017. Avec un mois de délai, nous devons donc repenser notre organisation (certaines classes ne passant pas en natation) en refaisant entièrement le planning et revoir la convention avec la mairie.

Enfin cette mesure semble irrecevable dans son application immédiate dans le cadre de la réglementation de la convention entre la Mairie et le Conseil Départemental. Mairie pour laquelle le manque à gagner est bien évidemment considérable.

Au vu de l'ensemble de ces constats, nous demandons comme de nombreux collèges du département, au Conseil Départemental de repenser cette décision, prise sans la moindre concertation et inapplicable surtout dans les délais qui sont impartis.

Les professeurs d'EPS

Les représentants des enseignants du Conseil d'Administration